

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Prévu à l'article L.121-6-1 du code
de l'action sociale et des familles



Je soussigné(e)

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : à

Adresse :

.....17920 Breuillet

Téléphone (obligatoire) :

sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.

Conditions de vie :

- seul(e)
 en couple
 en famille

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus
 en qualité de personne handicapée
 en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail

Enfant(s) : oui non

Si oui : à proximité éloigné(s) :

Difficultés particulières liées à :

- l'isolement au déplacement
 autre :

Je suis informée que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.



Je déclare bénéficiaire de l'intervention d'un service :

d'aide à domicile

nom du service :

adresse / téléphone :

.....
.....

de soins infirmiers à domicile

nom du service :

adresse / téléphone :

.....
.....

d'une téléassistance

nom du service :

adresse / téléphone :

.....
.....

d'un portage de repas

nom du service :

adresse / téléphone :

.....
.....

d'aucun service à domicile

Difficultés particulières liées à : l'isolement la mobilité

autre :

Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence

NOM / Prénoms :

.....

ADRESSE / téléphone :

.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à Breuillet, le
Signature





DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels. Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

1- Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.

2 - Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

3 - En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.